

AVIS DE COURSE DÉFI AZIMUT LORIENT AGGLOMÉRATION - Edition 2022

La mention (AO) signifie Autorité Organisatrice.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Le Tableau officiel sera disponible en ligne sur le site web de la course www.defi-azimut.net

1/ ORGANISATION

Le Défi Azimut Lorient Agglomération est une course à la voile créée par la société Azimut et portée par la Société Défi-Suroît. Défi Azimut est une marque déposée dont l'organisation maritime est déléguée au Centre Nautique de Lorient (CNL).

Le Défi Azimut Lorient Agglomération est une course ouverte aux bateaux de la Classe IMOCA et s'inscrit dans le championnat IMOCA GLOBE SERIES 2022

Cet événement sportif a lieu du 13 au 18 septembre 2022, sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et de la Ligue de Bretagne de Voile.

Le Défi AZIMUT est composé de trois épreuves nautiques : les RUNS AZIMUT (en équipage), les 48H AZIMUT en solitaire accompagné d'un médiaman ou en configuration The Ocean Race* (cf définition article 4.5) accompagné d'un mediaman et TOUR DE GROIX AZIMUT (en équipage).

Les départs de ces courses sont lancés dans les Coureux de Groix.

Durant l'événement, des animations autour de la filière course au large sont organisées au port de Lorient La base.

2/ RÈGLES

L'épreuve sera régie par :

2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV).

2.2 Les règles de Classe IMOCA 2022

2.3 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) Catégorie 2 et telles qu'éventuellement modifiées par la FFVoile

2.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.

- Les RCV du chapitre 2 : Les RCV du chapitre 2 s'appliquent jusqu'à 30 milles après la ligne de départ et 30 milles avant la ligne d'arrivée. Elles sont remplacées par la partie B (règle de barre et de route) du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) pour ces parties de parcours couvertes de nuit et pour le reste du parcours.

2.5 En application de la Régulation 20 du World sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

2.6 L'heure officielle pour l'épreuve est l'heure locale française, en cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2.7 Les RCV suivantes sont modifiées :

- RCV 48.1 (Limitation sur l'équipement et l'équipage) : modifiée comme suit : « les bateaux pourront embarquer du matériel de rechange pendant la course sous réserve de l'autorisation écrite de la direction de course et en conformité avec les Règles de Classe ».
- RCV 55.2 (Tangons de spinnaker et de foc) : ne s'applique pas.
- RCV 54 (Etats et amures des voiles d'avant) : ne s'applique pas.
- Les RCV suivantes seront modifiées dans les IC : RCV 44.1 (Effectuer une pénalité) ; RCV 61 (Exigences pour réclamer) ; RCV 62 (Réparation) ; RCV 63 (Instructions) ; RCV 64 (Décisions) et RCV 66 (Réouverture d'une instruction).
- Les RCV 77 ET G1.1 sont modifiées par la RC C12 IMOCA : Les RCV 77 et G.1.1 sont modifiées comme suit : L'affichage des lettres et des chiffres sur la grand-voile, le spinnaker et la voile d'avant est facultatif.

2.8 L'inscription au Défi Azimut Lorient Agglomération entraîne l'acceptation totale et sans réserve de toutes les dispositions de cet avis de course. L'AO se réserve le droit d'amender le présent avis de course si des modifications s'avéraient souhaitables pour la sécurité et/ou la sportivité de la course.

2.9 Sauf explicitement prévu par ailleurs : En cas de conflit entre les Règles ou en cas d'incertitude sur la prévalence ou sur les Règles qui s'appliquent, le Jury décidera de la règle applicable.

3/ RÈGLES DE SÉCURITÉ [DP][NP]

3.1 Avant chaque épreuve, chaque bateau doit se signaler au Comité de Course ou à la direction de course par VHF (valeur d'émergence). L'émergence retour : un bateau qui finit est considéré comme ayant émergé.

Un bateau qui abandonne doit le signaler au Directeur de Course qui le signalera au Comité de Course.

3.2 Le canal VHF utilisé en course est le 77. Une double veille 77/16 est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

3.3 Le port d'équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour toutes les personnes embarquées sur un IMOCA, dès la sortie du port, jusqu'au retour au port (ceci modifie la RCV 40).

3.4 Pour chaque bateau et chaque épreuve, une liste d'équipage sera remise à l'organisateur DÉFI AZIMUT LORIENT AGGLOMÉRATION qui la transmettra au Directeur de Course et Comité de Course.

4/ ADMISSIBILITÉ

4.1 L'épreuve est ouverte aux bateaux de la Classe IMOCA.

4.2 Les 48H AZIMUT sont uniquement réservées aux membres actifs de la Classe IMOCA avec le bateau possédant un certificat IMOCA 2022.

4.3 Le **DÉFI AZIMUT LORIENT AGGLOMÉRATION** se décline en trois épreuves :

- Les **RUNS AZIMUT** Grade 5A (en équipage)
- Les **48H AZIMUT** Grade 4 (en solitaire) ou (en configuration Warm Up The Ocean Race *)
- Le **TOUR DE GROIX AZIMUT** Grade 5A (en équipage)

Les RUN et le Tour de Groix peuvent aussi accueillir des bateaux invités répondant aux critères suivants :

Bateau de la Classe IMOCA; être membre associé de la Classe IMOCA ; s'acquitter des frais d'inscription du Défi Azimut ; être en conformité avec les assurances et transmettre ces documents à l'organisation du Défi Azimut Lorient Agglomération au plus tard le 1er septembre 2022.

La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFVoile n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical pour les épreuves de grade 5A, 5B et 5C. Une licence FFV est tout de même obligatoire

La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFVoile est subordonnée à la présentation d'un certificat médical pour les épreuves de grade W, 1, 2, 3 et 4. Afin de remplir cette obligation, chaque concurrent doit obligatoirement présenter au moment de leur inscription une licence FFVoile :

- Présenter une Licence Club Compétition
- Présenter une Licence Club Pratiquant accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée en compétition
- Présenter une Licence Temporaire accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée en compétition

4.4 Les « **RUNS AZIMUT** » devront se courir avec un équipage de 5 à 8 personnes dont une personnalité « Guest » obligatoire prévue par Azimut.

La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques.

4.5 L'épreuve « **48H AZIMUT** » est un parcours en solitaire ou en équipage de 500 milles nautiques au minimum. Cette boucle en Atlantique au départ de Lorient est inscrite au Championnat IMOCA Globes Series 2022.

Seuls les milles réalisés sur la course en solitaire 48h entrent dans le décompte des milles sélectifs au Vendée Globe.

Lors de cette épreuve, une catégorie équipage sera ouverte si 3 bateaux, au minimum, sont inscrits.

Le départ des bateaux en équipage aura lieu peu après celui des bateaux en solitaire. Le parcours des bateaux en équipage sera allongé pour permettre une arrivée dissociée des bateaux en solitaire.

Cartographie et classements équipage seront publiés sur le site du Défi Azimut-Lorient Agglomération avec une catégorie dédiée.

Definition de la configuration The Ocean Race: Quatre membres d'équipage dont au moins un doit être une femme, ou cinq membres d'équipage dont au moins quatre doivent être des femmes. Dans les deux cas, un équipier mediaman en plus sera obligatoire.

Plus de détails seront indiqués dans les Instructions de Course.

Un mediaman doit être présent. La candidature du mediaman, déposée au plus tard le 02 Septembre 2022, sera validée par la commission sportive de l'IMOCA.

Mediaman: Équipier média (si à bord):

Définition : Une personne désignée par le skipper et approuvée par la commission sportive de l'IMOCA lorsqu'elle est convaincue que les compétences de cette personne répondent aux attentes de cette règle.

L'approbation ou la non-approbation ne pourra être source de demande de réparation.

Le mediaman n'est pas autorisé à participer à la navigation ou à la performance du bateau, de n'importe quelle façon que ce soit.

En outre, le mediaman n'est pas autorisé à faire de la veille pour le skipper, ou l'alerter en aucune façon à l'égard du comportement et les performances du bateau.

Le mediaman devra avoir sa licence FFVoile compétition ou pratiquant ou temporaire à jour. Il devra présenter son certificat médical de non contre-indication de la pratique sportive de la voile pour l'épreuve des 48h (grade 4)

Il devra fournir obligatoirement un livrable, libre de diffusion : images, sons, textes ou vidéos (2minutes par 24h soit 4 minutes au total en deux envois : 1 par 24h) à l'AO.

4.6 Le CHRONO **TOUR DE GROIX AZIMUT** :

Le Tour de Groix devra se courir avec un équipage de 5 à 8 personnes dont une personnalité « Guest » obligatoire prévue par Azimut.

La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques.

5/ COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site <https://inscription.defi-azimut.net/>

- Documents à remplir et à déposer sur la plateforme d'inscription pour le 2 septembre 2022 :

- Fiche d'inscription numérique.
- Pour chaque épreuve la liste d'équipage remplie.
- une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers ou de nationalité française résidant à l'étranger (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Copie de l'attestation d'adhésion de classe 2022 (La classe IMOCA transmettra directement à l'organisation l'attestation).
- Copie d'attestation d'assurance du bateau.
- Copie de la carte de publicité pour les bateaux français sponsorisés.

Il appartient à chaque concurrent de suivre l'évolution de son dossier et de provoquer en temps utile les interventions des équipes d'organisation.

Le montant de l'inscription est fixé à 3 250 HT, soit 3 900 €TTC.

Le règlement de l'inscription peut s'effectuer par virement bancaire ou par l'envoi d'un chèque d'un montant de 3 900 € TTC (**ordre DEFI-SUROIT**). Il doit être expédié à l'adresse suivante :

Par chèque :

AZIMUT
5 rue de Bretagne
56260 LARMOR PLAGE

Par virement :



IBAN : FR76 1380 7006 2732 4211 5259 027

Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPNAN

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
13807	00627	32421152590	27

6/ PROGRAMME

Programme sous réserve des conditions sanitaires à date.

Les bateaux et les concurrents (ou représentant du concurrent) devront être à la disposition de l'AO au plus tard le 13 septembre 2022 à 17h00 au port de Lorient la Base ou au port de Kernevel selon attribution.

Le mardi 13 septembre 2022

14h00-17h00 : conférence « AMAC MER et COMPOSITES »

Lieu : Auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly.

15h00 : Briefing sécurité pour pilotes Semi Rigides Assistance (SRA)

Lieu : Hall Pen Duick de la Cité de la Voile Eric Tabarly.

17h00 : Heure limite d'arrivée des bateaux à Lorient.

19h00 : Cérémonie d'ouverture du Défi Azimut Lorient Agglomération avec les skippers à la Cité de la Voile Éric Tabarly (hall Pen Duick), suivi d'un cocktail dinatoire (espace Muséo). ***Présence obligatoire des skippers.***

Le mercredi 14 septembre 2022

RUNS AZIMUT - CHRONO EN ÉQUIPAGE

10h00 : Briefing d'avant course obligatoire pour les skippers à la Cité de la Voile Éric Tabarly (Espace Pen Duick), ouvert à la presse (parcours, météo, application performance Run).

11h00 : Photo officielle (***présence obligatoire des skippers***)

11h15 : Échange presse skippers à la Cité de la Voile Éric Tabarly

12h30 : Départ du port du dernier IMOCA

14h30 : Mise à disposition du Comité Course (sous réserve)

19h00 : Retour à terre

20h00 : Remise des prix devant la capitainerie du port de La Base (***présence obligatoire des skippers***).

Le jeudi 15 septembre 2022

48H D'AZIMUT.

Le grand parcours (500 MILLES) se déroule en solitaire ou en équipage "Warm up The Ocean Race" avec l'accompagnement d'un « médiaman » dans les deux formats. Les parcours seront élaborés par la direction de course en fonction des conditions météorologiques.

10h00 : Briefing départ

Lieu : Auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly.

Présence obligatoire des skippers & mediaman

12h30 : Départ du port des IMOCA

14h30 : Mise à disposition du comité course (sous réserve)

Au retour des 48 heures (samedi 17 Septembre), tous les IMOCA se placeront dans le port de La Base selon la chronologie de leur classement. En cas de besoin, les derniers arrivés se placeront au port de Kernevel .

Vendredi 16 septembre 2022

11h00 – 12h30 : Conférence table ronde « Bateau connecté »

Lieu : Auditorium de la Cité de la Voile Éric Tabarly.

14h00 – 15h30 : Conférence « Evolution du design du bateau en 2030 »

Lieu : Auditorium de la Cité de la Voile Éric Tabarly.

16h00 – 17h30 : Conférence « « Eco Sailing Design , Projet collaboratif pour eco-concevoir les futurs bateaux de course » »

Lieu : Auditorium de la Cité de la Voile Éric Tabarly.

18h00 – 19h00 : Conférence « Financement de l'innovation »

Lieu : Auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly.

20h30 – 22h30 : Projections salées de la Base en plein air « Lancement de la projection de « Maiden »

Lieu : Parvis du hangar de GITANA - Cité de la Voile Eric Tabarly.

Samedi 17 septembre 2022

10h00 - 16h00 : Arrivées des bateaux

15H00-16h30 : Conférence « Vigilance et Gestion du sommeil »

Lieu : Espace Pen Duick, de la Cité de la Voile Eric Tabarly

19H00 : Soirée Équipage (Base TR RACING)

Dimanche 18 septembre 2022

TOUR DE GROIX AZIMUT

(record détenu par Vincent Riou en 1h 08" 10')

11h00 : Départ du port des IMOCA

13h00 : Mise à disposition du Comité Course pour le Tour de Groix

17h00 : Remise des prix du Défi Azimut LORIENT /CNL (Quai de la Base de Lorient).

Présence obligatoire des skippers & médiaman.

7 / INFORMATION COMMUNICATION :

Un espace presse sera disponible au Karré de la Cité de la Voile Éric Tabarly du mardi 13 septembre jusqu'au dimanche 18 septembre inclus.

8 / PRÉSENCE OBLIGATOIRE :

La participation des bateaux est obligatoire pour les 3 épreuves (RUN, 48H, Tour de Groix).

La présence des skippers est exigée pour les briefing, photo officielle, soirées officielles, remises des prix.

9/ COMMUNICATION

9.1 Droit à l'image

En application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée par la Loi n° 2003-708 du 1er août 2003, il est rappelé que l'inscription de chaque skipper au Défi Azimut Lorient Agglomération implique que son image et son nom, l'image de son bateau, puissent être utilisées, par Azimut, et par les prestataires missionnés pour la communication de la course, pour communiquer sur le Défi Azimut Lorient Agglomération et ce, sur tous territoires, tous supports, sans limitation de durée d'exploitation.

Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intentions malveillantes.

9.2 Utilisation des contenus mis à disposition par Azimut.

Les participants seront autorisés à utiliser le logo, des contenus du Défi Azimut (libres de diffusion) « textes, photos, vidéos » pour leurs actions de communication interne et externe.

10 / PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de Classe sera le pavillon IMOCA (Blanc sur fond noir).

11 / MARQUAGE DES BATEAUX [DP][NP]

Marquages pavillons Azimut pour les courses du Défi Azimut Lorient Agglomération.

Les bateaux devront arborer les marquages suivants :

- Deux pavillons de course (soit dans chaque hauban ou dans chaque bastaque, dimensions suivantes : 2 m x 1,5 m)
- Un pavillon de classe et pavillons dans l'étai

Ces marquages devront être installés dans le port de Lorient La Base et Kernevel dès le mardi 14 septembre jusqu'à la fin du Défi Azimut Lorient Agglomération. Ils seront à poste sur l'ensemble des épreuves au port pas en mer sauf pour les 2 pavillons de course.

12/ INSTRUCTIONS DE COURSE

Elles seront publiées sur le site internet de la course le 30 Août 2022 et envoyées par mail aux concurrents inscrits à cette date.

13/ SYSTÈME DE PÉNALITÉ

13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13.2 Une infraction aux règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité en temps pouvant aller jusqu'à la disqualification.

14/ CLASSEMENT

Il y aura plusieurs classements :

- Le RUN AZIMUT.
- Les 48H AZIMUT
- Le Tour de Groix AZIMUT.

15/ LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant l'épreuve sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de course.

16/ PRIX

Des prix seront remis pour chaque épreuve.

17 / ASSURANCE

L'Organisateur CNL a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile conformément aux articles L 321.1 et D 321.1 du Code du Sport.

Le Défi Azimut Lorient Agglomération a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour son action.

Chaque Participant devra souscrire :

Une police d'assurance Responsabilité Civile du fait de sa participation à la course et du fait du bateau.

Il devra joindre une attestation de cette assurance dans son dossier d'inscription.

18/ ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de

conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/ou corporel).

19/ RÈGLES PARTICULIÈRES AU PLAN D'EAU [DP]

Conformément aux règles administratives locales, tous les voiliers devront se conformer aux instructions de courses particulières relatives à la circulation des navires aux abords et dans la rade de Lorient et figurant dans les instructions de course ou leurs annexes.

20/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la visibilité :

Les bateaux de l'organisation seront équipés de pavillons Défi Azimut Lorient Agglomération permettant de les identifier.

Chaque team devra s'équiper d'un pavillon Azimut sur ses Semi Rigides Assistance (À récupérer au briefing pilotes semi-rigide).

L'organisation met à disposition les moyens nautiques suivants :

- Un bateau comité.
- Un bateau viseur.
- Des semi-rigides sécurité.

Se référer aux instructions de la capitainerie de « Lorient La Base » ou de la capitainerie de Kernevel pour l'organisation portuaire.

Les zones de course, le fonctionnement et les règles de sécurité des « RUN AZIMUT », « 48H AZIMUT » « Tour de Groix Azimut » seront définies dans les IC.

21/ CONTACTS

ORGANISATION DÉFI AZIMUT

Jean-Marie Corteville – 06.07.26.07.93 - corteville@azimut.net

Candice Crépeau – 06.61.83.17.97 – candice.crepeau@azimut.net

INSCRIPTION DÉFI AZIMUT

Magali Hubert : 06.17.35.29.99 - magali.hubert@azimut.net

DIRECTION DE COURSE

Hubert Lemonnier – 06.63.68.54.22 – hubert.lemonnier@imoca.org

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE COURSE

Gilles Bricout – 06 08 58 74 13 – gilles.bricout@orange.fr

PRÉSIDENT DU JURY

Francois Lozachmeur - francois.lozachmeur@orange.fr

REPRÉSENTANT CNL

Vincent Biarnes – 06.82.21.89.40 - vincent@cnlorient.com

PORT DE LA BSM

Responsable du port Lorient La Base :
Julien Bothuan – 02.97.87.00.46 / 06 31 31 20 18
port-lorientlabase@sellor.com

Agent portuaire :
Marion Carn – 02.97.87.00.46
port-lorientlabase@sellor.com

PORT DE KERNEVEL

Responsable du port de Kernevel :
Florent Le Moigno – 02.97.65.48.25 / 06.74.04.12.52
florent.lemoigno@sellor.com

Agent portuaire :
Tristan DEHAIS - 02 97 65 48 25
tristan.dehais@sellor.com

RESPONSABLE PORT DEFI AZIMUT

Accueil bateaux, placement, aide à la manœuvre :
Hervé Laurent – 06.71.69.17.33

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>